

Appel à projets Randonnée

Le Département souhaite améliorer l'infrastructure de randonnée inscrite ou en cours d'inscription au PDIPR – Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

Objectifs



Offre adaptée aux
clientèles



Qualité des
infrastructures



Renforcer l'offre
de découverte

Quels projets soutenus ?

Aide à la réalisation de schémas de cohérence

- ▶ complément de schéma
- ▶ réalisation de schéma

Aménagement de l'infrastructure

- ▶ étude pré-opérationnelle
- ▶ sécurisation des accès/ traitement des difficultés identifiées sur les itinéraires : traversée de route, sécurisation des stationnements
- ▶ sécurisation de l'assiette du sentier (prévention, glissement de terrain...)
- ▶ aménagements de sécurité et de confort (mains courantes, caillebotis, passerelles)
- ▶ balisage (dont la dépose du mobilier de signalétique non conforme à la charte de balisage)
- ▶ création de promenades confort (cf. cahier des charges des promenades confort)
- ▶ RIS (informations techniques et de contexte)
- ▶ création d'offre de promenade de découverte (l'interprétation doit être contextualisée avec le lieu d'implantation et le projet en lien avec les cibles touristiques, notamment les familles avec enfants)



Comment ?

Schémas de cohérence

Taux modulé jusqu'à 75 % de la dépense éligible

- montant maximum pour complément de schéma : 20 000 €
- montant maximum pour réalisation de schéma : 70 000 €

Infrastructure

Taux modulé jusqu'à 75 % de la dépense éligible

- montant plafonné : 300 000 €
- montant plancher de travaux éligibles : 20 000 €

Calendrier

Dépôt des dossiers :
avant le 30 novembre **précédant**
l'année de programmation

Décision de financement :
1^{er} semestre de l'année
de programmation

Bénéficiaires

Collectivités territoriales :
Communes, EPCI, syndicats mixtes

Pour candidater

Règlement complet de l'appel à projets
disponible à cette adresse :

www.savoie.fr

Priorités :



- ▶ Aux projets en cohérence avec l'offre de promenade et randonnée du territoire
- ▶ A la conception intégrant un plan d'investissement et des plans d'entretien et de communication (non compris dans l'AAP)



Pour plus d'informations, contactez
Direction des politiques territoriales / Service tourisme et territoires
04.79.96.74.09